

18

## BATCHA Laminou, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



É à Alléyéridé, dans la préfecture de Tchaoudjo, vers 1988 (37 ans en 2025), mécanicien automobile, marié et père d'un enfant, BATCHA Laminou a été arbitrairement arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution », le 26 janvier 2020.

Ce jour-là, il est chez lui à la maison, avec sa femme et son ami DERMANE Zakari Sani, installés à table où ils sont en train de manger à l'intérieur lorsqu'aux environs de 13H, ils entendent, brusquement, un bruit au dehors.

A ce moment précis, son enfant commence à crier du-dehors : « Papa ! Papa ! », et il quitte la table pour aller voir l'enfant dans la cour pour lui demander ce qui se passe.

C'est alors qu'il tombe sur des militaires lourdement armés, portant des armes de gros calibre, pour la plupart masqués alors que certains d'entre eux sont en tenue civile bigarrée mais tiennent aussi armes et matraques.

Lorsqu'il leur demande : « C'est quoi ? », les militaires se jettent sur lui en commençant à le frapper n'importe comment et, lorsque DERMANE Zakari Sani, son ami qui était avec lui, voit ce déchaînement de rage s'abattre sur lui, il n'hésite pas une seconde et prend la fuite en sautant par-dessus le mur de clôture et les militaires se lancent à sa poursuite jusqu'à arriver à mettre la main sur lui, puis les arrêtent finalement tous deux.

Tout ceci se passe au quartier Agoè-Zongo-Herman, dans la banlieue Nord de Lomé, la capitale togolaise où les militaires sont venus avec plus de quatre voitures de marque Pajero, aux vitres fumées, et une de leurs jeeps remplie d'innombrables militaires.

Lorsque les deux amis sont arrêtés, ils sont mis dans l'une des voitures Pajero, les yeux bien bandés et on leur

couvre de plus la tête de cagoules en tissu noir, le tout étant si bien attaché sur leurs têtes qu'ils arrivent difficilement à respirer.

Ils sont alors conduits jusqu'à un lieu inconnu où, à l'arrivée sur place, on les fait descendre de la voiture pour les attacher, pieds en haut et mains en bas, traînant par terre.

Puis, viennent les questions : « Où sont les armes ? », avec des coups par-ci et par-là et d'autres questions du genre : « Qu'est-ce que vous êtes partis faire à Alainka ? », ce à quoi BATCHA Laminou répond qu'ils sont allés voir leur frère. Aussitôt vient la réplique, cinglante : « C'est faux ! Vous ne voulez pas dire la vérité ! »

Cette vocifération est ensuite accompagnée d'une menace de tuer l'un d'entre eux, toujours pour les forcer à « dire la vérité ». Et les tortures commencent, sauvagement, jusqu'à ce que les agents prennent un produit qu'ils leur mettent dans les yeux et qui les pique (certainement des grenades lacrymogènes), faisant seulement couler des larmes de leurs yeux. Cependant, lorsqu'ils ferment les yeux, on les frappe sur les oreilles jusqu'à ce qu'ils n'arrivent plus à crier, car trop épuisés et n'ayant plus de force.

Ce n'est qu'alors qu'ils sont détachés, puis conduits pour être enfermés dans une petite cellule sombre où il n'y a pas de lumière, les fenêtres étant fermées. On les enferme là pendant plusieurs jours, sans boire ni manger, sans même les autoriser à se parler.

Au bout d'un moment, les agents viennent les faire sortir de là pour les amener devant leur chef en les narguant que peut être que ce qu'ils ont vécu là va les inciter à « dire la vérité ».



Et, on leur apporte de la seule bouillie et de l'eau qu'on leur demande de boire.

C'est à la suite de cela que le commandant du Camp, lui-même, les interroge et ils lui répètent la même chose que ce qu'ils ont dit auparavant. Il se met alors en colère, prend de gros bâtons pour leur donner des coups sur la plante des pieds et au talon, cela, jusqu'à ce qu'ils n'arrivent plus à marcher.

Après la bastonnade, ils sont à nouveau ramenés dans la cellule sombre durant quelques temps avant d'être conduits à une autre cellule où ils sont ajoutés à d'autres détenus arrêtés au quartier Agoè-Allainka. Ce n'est qu'alors que, de leur discussion avec les autres codétenus, ils apprennent que c'est au Camp GIPN d'Agoè-Logopé qu'on les a amenés.

Du fait des traitements cruels, inhumains et dégradants qui lui ont ainsi été infligés, BATCHA Laminou n'arrive plus à bien marcher depuis lors, a des problèmes de visibilité qui font qu'il n'arrive plus à bien voir, et n'entend plus bien aussi parce qu'on a tapé sur ses oreilles jusqu'à en faire couler du sang. Lorsqu'il respire en marchant, son cœur lui fait mal. Une des tortures qu'il a subie a consisté à prendre un briquet qu'on a allumé pour lui en mettre le feu sous les pieds, ce qui a eu pour conséquence que, lorsqu'il marche désormais, c'est comme si c'est sur des épis qu'il marche car cela lui fait très mal.

C'est finalement le 7 février 2020 qu'ils sont conduits à la Justice pour y être présentés au Procureur de la République et au Juge d'instruction qui, après les avoir auditionnés, décident de les inculper pour « *Trouble à l'ordre public et atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat* » mais, contrairement à la pratique courante consistant à placer sous mandat de dépôt les détenus inculpés à la Prison civile de Lomé, ils les retournent pour suivre leur détention au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, sous les tortures.

Ce n'est finalement qu'au bout des 9 mois qu'ils ont passés au total au Camp GIPN qu'ils sont ramenés à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenus, BATCHA Laminou aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, BATCHA Laminou, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

